



## Terkh'Actu # 06

La lettre d'information numérique de la Ville de Turckheim

### Édito : Appel du 18 juin 1940



A Turckheim, la commémoration des 80 ans de l'appel du 18 juin 1940 s'est déroulée en petit comité devant la stèle du Général Charles de Gaulle dressée dans les jardins du Musée mémorial des combats de la Poche de Colmar.

Le 18 juin 1940, les Allemands pénètrent dans Turckheim...

[En savoir plus...](#)

Pour faciliter l'abonnement à notre Newsletter, un formulaire d'inscription en ligne est désormais disponible sur le site Internet de la Ville. N'hésitez pas à en parler autour de vous.

[Abonnez-vous à Terkh'Actu](#)

[Un problème pour lire Terkh'Actu ?  
Voir la version en ligne](#)

**SAUVEZ DES VIES**  
**RESTEZ**  
**PRUDENTS**

**Déconfinement : Phase 3**

- **Depuis le 22 juin, tous les élèves des écoles et des collèges doivent retourner en classe.** Les mesures sanitaires sont assouplies. En effet, le respect d'une distanciation physique d'au moins un mètre s'applique uniquement dans les salles de classe et tous les espaces clos, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre chaque élève lorsqu'ils sont côte à côte ou qu'ils se font face. L'accueil est assuré par groupes qui ne peuvent pas se mélanger.
- **Les crèches ont également été autorisées à ouvrir leurs portes** selon les règles de présence normale.
- **Les visites dans les maisons de retraite sont à nouveau autorisées.**
- **L'interdiction des rassemblements de plus de dix personnes sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public imposée par l'état d'urgence sanitaire reste en vigueur.** Cependant, les « cortèges, défilés, rassemblements de personnes et (...) manifestations sur la voie publique » sont à nouveau autorisés, dès lors qu'elles réunissent moins de 5000 personnes et que les gestes barrières (distance d'un mètre et/ou port du masque) sont respectés. Toutefois, le préfet étant le seul à pouvoir donner l'autorisation de ces manifestations, les organisateurs doivent lui adresser leur déclaration.
- **Les cinémas et salles de spectacles ont pu ouvrir leurs portes.**
- **Il est également possible de reprendre la pratique de sports collectifs.** Si le retour dans les salles et gymnases est à nouveau possible dans le respect de mesures de prévention adaptées, les matchs devront toutefois se dérouler à huis-clos et les événements sportifs de grande envergure ne peuvent pas reprendre dans l'immédiat. Seuls restent interdits les sports de combat, sauf dans le monde professionnel et de haut niveau.
- **Peuvent également réouvrir, les centres de vacances, les établissements d'enseignement artistique spécialisés, ainsi que les casinos et salles de jeux.** En revanche, le gouvernement a d'ores et déjà annoncé que les discothèques resteraient fermées jusqu'en septembre.

Le gouvernement devrait faire un nouveau point sur la situation épidémiologique après le second tour des élections municipales, le 28 juin prochain. Il faudra donc attendre fin juin-début juillet pour connaître les prochaines modalités d'un déconfinement davantage élargi.

**A ce jour, l'état d'urgence sanitaire devrait prendre fin le 10 juillet.**

## Réouverture de la Mairie

Les services administratifs de la Mairie vous accueillent du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h. Sauf urgences, sur rendez-vous.



## Reprise des écoles

Les écoliers du groupe scolaire Charles Grad sont invités à réintégrer leur salle de classe.

Cette reprise se fait toutefois sous conditions.

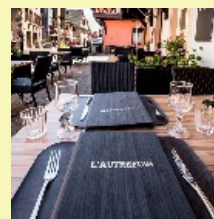
## Lumière sur...

### L'Autrefois

Le restaurant *L'Autrefois* vous accueille tous les jours -sauf le mardi- au 47 Grand Rue. Découvrez ses spécialités régionales.

Reservations/renseignements au 03 89 27 47 82.

[Site internet](#)



## Informations pratiques



### La Grand Rue, piétonne à l'heure du déjeuner

A titre d'essai et dans le but de soutenir le commerce local, le Conseil municipal a décidé de fermer la Grand Rue à la circulation du 13 juillet à la fin du mois d'août de 12h30 à 14h.

### Travaux réseau d'eau potable

Reprise des travaux d'aménagement de la route Romaine (2ème tranche), de l'intersection avec la route de Wettolsheim jusqu'au Square Martens.

Fin prévisionnelle : mi-août



[Télécharger les plans de déviation](#)

### Plan Canicule : inscriptions au registre



Du 1er juin au 31 août 2020, la Ville de Turkheim procède aux inscriptions des personnes ayant plus de 65 ans ou étant en situation de handicap ou d'isolement qui résident dans la commune sur le registre canicule et active le dispositif « Plan Canicule ».

Il s'agit d'un registre nominatif comprenant les éléments relatifs à l'identité, l'âge, le domicile et le numéro de téléphone de la personne qui demande son inscription. Il est tenu par la commune et fait l'objet d'une transmission à la Préfecture. En cas de déclenchement du plan Canicule par la Préfecture, si vous le souhaitez et ne bénéficiez pas d'une intervention à domicile, vous serez quotidiennement contacté par un élu ou un bénévole afin qu'il s'assure de votre état de santé et vérifie vos éventuels besoins.

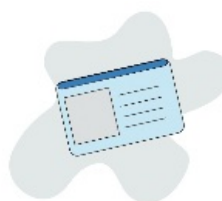
Le questionnaire d'inscription est disponible à l'accueil de la Mairie. Les personnes déjà inscrites en 2019 dont la situation n'a pas changé sont automatiquement réinscrites pour 2020.

Informations concernant les recommandations à suivre en cas de fortes chaleurs : **0800 06 66 66** (appel gratuit).

**Pour toute question complémentaire, contactez Bianca THOMAS au 03 89 27 61 59 ou la Mairie au 03 89 27 18 08.**

### Carte d'identité - passeport

Les demandes de cartes d'identité et de passeports se font uniquement, sur rendez-vous, dans les mairies équipées de dispositifs spécifiques. Nous attirons votre attention sur le fait, qu'à l'heure actuelle, il n'est déjà plus possible d'obtenir de rendez-vous avant la fin du mois d'août.



[En savoir plus...](#)



### Conseil Municipal

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 9 juillet 2020 à l'Espace Rive Droite. La séance est publique mais compte tenu des mesures sanitaires à respecter le public sera limité à la présence de 15 personnes.

### Associations : subventions

La crise sanitaire que nous connaissons engendre de nombreuses difficultés à tous les niveaux aussi bien humaines que financières qui nécessitent des actions de solidarité.

### Conseil départemental



## Haut-Rhin

La Commission permanente du Conseil Départemental a délibéré le 15 mai dernier sur la création d'un Fonds d'Urgence Solidarité Associations Alsaciennes.

Ce fonds est destiné à soutenir les associations qui rencontrent des difficultés suite à l'annulation de manifestations et d'événements en raison de la crise sanitaire et qui conduisent à des difficultés de trésorerie à court et moyen terme.

**Date limite de dépôt du dossier : 14 septembre 2020 à minuit.**

[En savoir plus...](#)



Pour les actualités et annonces concernant la vie économique, sociale et associative de Turckheim :  
Mme Karine Yung, 06 47 71 00 25  
[kamala.nerika69@gmail.com](mailto:kamala.nerika69@gmail.com)

Ville de Turckheim  
6 rue du Conseil  
68230 TURCKHEIM  
[mairie@turckheim.fr](mailto:mairie@turckheim.fr)  
03 89 27 18 08



[www.turckheim.fr](http://www.turckheim.fr)

© 2020 Ville de Turckheim  
Responsable de publication : Marie - Aude KIRSTETTER

Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit  
à la newsletter de la Ville de Turckheim

[Se désinscrire](#)

